



République Française  
**VILLE DE TOULON**

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Assemblées - Bureau du Conseil Municipal

Tél : 04.94.36.30.81 Fax : 04.94.36.86.53

[assemblee@mairie-toulon.fr](mailto:assemblee@mairie-toulon.fr)



**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018**

**ETAT DES PRESENTS**

<b>CONSEIL MUNICIPAL :</b>	<b>59</b>	<b>ABSENTS EXCUSES :</b>	<b>8</b>
<b>PRESENTS :</b>	<b>44</b>	<b>ABSENTS :</b>	
		<b>REPRESENTES :</b>	<b>7</b>

**M. Hubert FALCO – MAIRE – PRESENT**

**ADJOINTS**

M. CAVANNA	PRESENT	MME AUDIBERT	PRESENTE
M. CHENEVARD	PRESENT	M. JEROME	PRESENT
MME ANDREOTTI	PRESENTE	MME BERARD	PRESENTE
M. TAINGUY	PRESENT	MME MONDONE	EXCUSEE
M. DI GIORGIO	PRESENT	MME DEPALLENS	PV A M. JEROME
M. BONNUS	PRESENT	M. NAVARRO	PRESENT
M. CHARRIEZ	EXCUSE	M. CHARRETON	PRESENT
M. LANDOLFINI	PRESENT	MME VERDERY	PRESENTE
MME FEUNTEUN	PRESENTE	MME PAGANI-BEZY	PRESENTE
MME GHERARDI	PRESENTE	M. MAHALI	PRESENT
MME MASSI	PRESENTE		

**CONSEILLERS MUNICIPAUX**

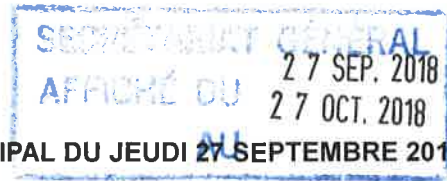
M. AVERSO	PRESENT	MME GERBY-GEBELLIN	PV A M. PELLETIER
MME GLUCK	PRESENTE	MME ESCANDE	EXCUSEE
MME RUVIRA	PRESENTE	MME FORTIAS	PRESENTE
M. CAMELI	PV A M. DI GIORGIO	M. PELLETIER	PRESENT
MME MARTIN-LOMBARD	PRESENTE	M. MORENO	EXCUSE
MME LEVY	PRESENTE	MME PASQUALI-CERNY	PV A MME FUMEX
M. LE BERRE	PRESENT	MME BENDAHBI	PV A M. LE DU
M. LEONI	PRESENT	M. LE DU	PRESENT
M. DHO	EXCUSE	M. LAGAYE	PRESENT
M. TROUILLAS	PV A MME MASSI	MME LE GAC	EXCUSEE
MME PICCONI	PRESENTE	M. WAQUET	PRESENT
MME BILLET-JAUBERT	PRESENTE	M. DESGORCES	PRESENT
M. PUGET	PRESENT	MME LAVALETTE	EXCUSEE
MME GENETELLI	PRESENTE	M. NAVARRANNE	PRESENT
M. TANGUY	PRESENT	M. TOULZAC	PRESENT
MME MANZANARES	PRESENTE	M. REBEC	PRESENT
M. GUILHEM	PV A M. LANDOLFINI	MME DRIQUEZ	PRESENTE
MME MATHLOUTHI	PRESENTE	MME LEBEDEL-EYRIES	EXCUSEE
MME FUMEX	PRESENTE		



République Française  
**VILLE DE TOULON**

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Assemblées - Bureau du Conseil Municipal  
Tél : 04.94.36.30.81 Fax : 04.94.36.86.53  
[assemblee@mairie-toulon.fr](mailto:assemblee@mairie-toulon.fr)



**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018**

**ETAT DES PRESENTS**

**CONSEIL MUNICIPAL : 59      ABSENTS EXCUSES :  
PRESENTS : 52      ABSENTS :  
REPRESENTES : 7**

**M. Hubert FALCO – MAIRE – PRESENT**

**ADJOINTS**

M. CAVANNA	PRESENT	MME AUDIBERT	PRESENTE
M. CHENEVARD	PRESENT	M. JEROME	PRESENT
MME ANDREOTTI	PRESENTE	MME BERARD	PRESENTE
M. TAINGUY	PRESENT	MME MONDONE	PRESENTE
M. DI GIORGIO	PRESENT	MME DEPALLENS	PV A M. JEROME
M. BONNUS	PRESENT	M. NAVARRO	PRESENT
M. CHARRIEZ	PRESENT	M CHARRETON	PRESENT
M. LANDOLFINI	PRESENT	MME VERDERY	PRESENTE
MME FEUNTEUN	PRESENTE	MME PAGANI-BEZY	PRESENTE
MME GHERARDI	PRESENTE	M. MAHALI	PRESENT
MME MASSI	PRESENTE		

**CONSEILLERS MUNICIPAUX**

M. AVERSO	PRESENT	MME GERBY-GEBELLIN	PV A M. PELLETIER
MME GLUCK	PRESENTE	MME ESCANDE	PRESENTE
MME RUVIRA	PRESENTE	MME FORTIAS	PRESENTE
M. CAMELI	PV A M. DI GIORGIO	M. PELLETIER	PRESENT
MME MARTIN-LOMBARD	PRESENTE	M. MORENO	PRESENT
MME LEVY	PRESENTE	MME PASQUALI-CERNY	PV A MME FUMEX
M. LE BERRE	PRESENT	MME BENDAHBI	PV A M. LE DU
M. LEONI	PRESENT	M. LE DU	PRESENT
M. DHO	PRESENT	M. LAGAYE	PRESENT
M. TROUILLAS	PV A MME MASSI	MME LE GAC	PRESENTE
MME PICCONI	PRESENTE	M. WAQUET	PRESENT
MME BILLET-JAUBERT	PRESENTE	M. DESGORCES	PRESENT
M. PUGET	PRESENT	MME LAVALETTE	PRESENTE
MME GENETELLI	PRESENTE	M. NAVARRANNE	PRESENT
M. TANGUY	PRESENT	M. TOULZAC	PRESENT
MME MANZANARES	PRESENTE	M. REBEC	PRESENT
M. GUILHEM	PV A M. LANDOLFINI	MME DRIQUEZ	PRESENTE
MME MATHLOUTHI	PRESENTE	MME LEBEDEL-EYRIES	PRESENTE
MME FUMEX	PRESENTE		

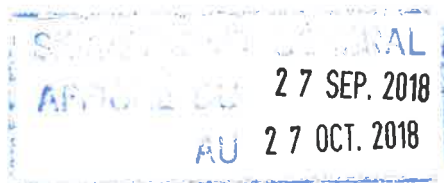


République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service des Assemblées  
Bureau du Conseil Municipal  
Tél. 04 94 36 30 81  
Fax. 04 94 36 86 53  
assemblee@mairie-toulon.fr



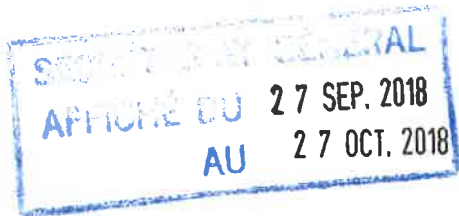
## CONSEIL MUNICIPAL

DU

JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018

## ORDRE DU JOUR

DECISIONS.....	2
FINANCES .....	7
SOLIDARITES .....	9
CULTURE - ANIMATION CULTURELLE .....	10
SPORTS.....	11
SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE .....	12
PERSONNEL .....	13
HABITAT .....	14
CIMETIERES.....	14
COMMERCE .....	15
BATIMENTS – TRAVAUX .....	16
DEVELOPPEMENT DURABLE .....	17
CONDITION ANIMALE .....	17
URBANISME.....	18



## DECISIONS



### COMPTE RENDU

Compte rendu des diverses décisions prises par Monsieur le Maire de Toulon, Ancien Ministre dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : règlements des frais et honoraires, assurances, ester en Justice, louage de choses et autres pour le mois de septembre 2018, en application des délibérations du 9 avril 2014 et du 25 novembre 2016 enregistrées sous les numéros 2014/68/S et 2016/293/S.

#### DECISIONS DE PAIEMENT : Frais d'actes et de contentieux

**2018/037** - Paiement de la somme de 300 € TTC, à la SCP J.L. GIORDANO et L. GONGORA, concernant les frais d'établissement de procès-verbal de constat du local communal situé à TOULON (Var), 3 - 7, rue de la Glacière – « Maison de l'Etudiant » (infiltrations provenant des étages supérieurs) - Facture du 26.02.2018 n° I3129.

**2018/054** - Paiement de la somme de 93,20 € TTC, à la SCP d'Huissiers TRISTANT – LE PEILLET – DARCO – PLANTARD - LETURGIE, pour les frais de signification dans l'affaire Ville de TOULON / LACOMBE - PLISSON – MD 851466 du 28.02.2018.

**2018/087** - Paiement de la somme de 345,20 € TTC, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, concernant les frais d'établissement du P.V. de constat du 8 juin 2018 du local communal situé à TOULON (VAR) Quai Jean Charcot – Copropriété PONTCARRAL - (présomption de squats) – Facture du 8 juin 2018 n° F4348.

**2018/088** - Paiement de la somme de 517,30 € TTC, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, concernant les frais d'établissement du P.V. d'expulsion (Affaire DOSSOU YOVO) – Facture du 8 juin 2018 n° F864.

**2018/091** - Paiement de la somme de 121,79 € TTC, à la SCP d'Huissiers B. DUPLAA – D. DUPLAA – C. BARRA, pour les frais de signification d'un courrier de non reconduction de marché dans l'affaire Ville de TOULON / GEOCAPA – Facture n° 127927 / 100264 du 15.06.2018.

**2018/095** - Paiement de la somme de 165,62 € TTC, à Maître Raphaèle GAS, Huissier de Justice, pour les frais de signification dans l'affaire Ville de TOULON / PLISSON Pascale (Assignation TGI référé) – Facture 43088 AL/AL du 29.06.2018.

**2018/096** - Paiement de la somme de 199,60 € TTC, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, concernant les frais de sommation dans l'affaire Ville de TOULON / Me BOR (Jeunesse Toulonnaise) – Facture du 06.12.2012 n° MD22580.

**2018/100** - Paiement à la SCP MAUDUIT – LOPASSO et Associés, de la somme de 620,40 € TTC, au titre de ses frais et honoraires pour l'assistance à la Commune dans le cadre de l'affaire Ville de TOULON / ASFL Besagne – Dutasta – Ferrailleurs – Facture n° 1823082 du 16.07.2018.

**2018/102** - Paiement de la somme de 192,01 € TTC, à la SCP d'Huissiers B. DUPLAA – D. DUPLAA – C. BARRA, pour les frais de signification de courriers relatifs à l'exécution du marché avec M. Thierry ORNAQUE / GEOCAPA (décompte de pénalités et exécution de bons de commande). Facture n° 128443/101076 du 16.07.2018.

## **LOUAGE DE CHOSES :**

**2018/065** – DE CONCLURE avec l'Association « VILLA COOL » dont le siège social est sis à TOULON (83100), portant sur des locaux communaux situés Caserne Truguet, au rez-de-chaussée du pavillon I.

Cette convention est consentie à titre précaire et révocable pour la durée d'une année à compter du 15 avril 2018. Elle se renouvellera ensuite par tacite reconduction d'année en année sans pouvoir excéder 12 ans. Cette convention est consentie à titre gratuit.

**2018/079** – De conclure avec La SAS « LES CHOSES SIMPLES » au capital de 1.000 €, dont le siège social est à TOULON (VAR) 18, rue Fravega, 83000 TOULON, représentée par Madame Nicole QUERIOUX, un bail commercial portant sur les locaux communaux situés à TOULON(VAR) 48, cours Lafayette, et ce, pour y exercer une activité de commerce de détail d'alimentation générale, vente d'alcools, cafés, thés, chocolats, biscuits ou épicerie fine, articles et cadeaux pour la table et autres produits annexes, activité de restauration annexe, à l'exclusion de toute autre utilisation.

Le présent bail est consenti et accepté à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, moyennant un loyer annuel de 10.800 € (DIX MILLE HUIT CENT EUROS) que le PRENEUR s'engage à payer mensuellement et d'avance, le 1<sup>er</sup> de chaque mois, soit un loyer mensuel de 900 € (NEUF CENT EUROS). Toutefois, compte tenu de la prise en charge importante de travaux, tels que visés en dans l'article 5.2 de ce bail, soit un montant total de 24.323,68 €, le PRENEUR sera exonéré du paiement du loyer, et ce, seulement pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 15 septembre 2019.

Le PRENEUR réglera :

- pour la période du 15 septembre 2019 au 30 septembre 2019, un loyer de 300 € (TROIS CENT EUROS),
- pour les deux années suivantes (soit du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2021), un loyer annuel de 7200 € (SEPT MILLE DEUX CENT EUROS) que le PRENEUR s'engage à payer mensuellement et d'avance, le 1<sup>er</sup> de chaque mois, soit un loyer mensuel de 600 € (SIX CENT EUROS),
- pour l'année suivante (soit du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2022), un loyer annuel de 9000 € (NEUF MILLE EUROS) que le PRENEUR s'engage à payer mensuellement et d'avance, le 1<sup>er</sup> de chaque mois, soit un loyer mensuel de 750 € (SEPT CENT CINQUANTE EUROS),
- à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022, un loyer annuel de 10 800 € (DIX MILLE HUIT CENT EUROS) que le PRENEUR s'engage à payer mensuellement et d'avance, le 1<sup>er</sup> de chaque mois, soit un loyer mensuel de 900 € (NEUF CENT EUROS).
- les charges de copropriété et toutes les charges et prestations de l'immeuble, à l'exception des charges relatives aux gros travaux,
- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en totalité, de déversement à l'égout, de balayage et autres,
- toutes nouvelles contributions, taxes, augmentation d'impôts également mise à la charge des locataires ou du BAILLEUR.

Le PRENEUR paiera également directement sa consommation d'eau, de gaz, d'électricité, la location et l'entretien des compteurs.

Le preneur versera à la Ville de TOULON un dépôt de garantie s'élevant à deux termes de loyer, soit 1.800 €.

Ces sommes seront imputées :

- Concernant les loyers, sur le Budget de la Ville, chapitre 75, fonction 71, compte 752,
- Concernant les charges, sur le Budget de la Ville, chapitre 70, fonction 71, compte 70878,
- Concernant le dépôt de garantie, sur le Budget de la Ville, chapitre 16, fonction 01, compte 165.

**La présente décision annule et remplace la décision n° 2018/064/A.J. pour erreur matérielle**

27 OCT. 2018  
27 OCT. 2018



**2018/081** – DE CONCLURE avec MAATIS (Médecine, Art et Approches Thérapeutiques Innovantes en Santé), Association de la loi de 1901, dont le siège est situé à TOULON (Var), Service d'Endocrinologie, Hôpital Sainte Musse, rue Sainte Claire Deville, une convention d'occupation précaire et révocable sur les locaux de la salle « Maison de Quartier du Pont du Las » situés 56, rue Félix Mayol à TOULON.

Compte tenu de l'action de santé publique et de la gratuité des interventions de cette Association, la Ville lui consent une mise à disposition à titre gratuit y compris pour les frais de fonctionnement.

Cette convention est consentie pour la durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder 12 ans.

**2018/082** – DE CONCLURE avec l'Association « Les Donneurs de Voix / Bibliothèques Sonores » dont le siège est sis à LILLE (59000), 2, rue Gantois, une convention d'occupation à titre précaire et révocable portant sur un local communal situé 17, rue de la Glacière à TOULON.

Cette convention est consentie à titre gratuit, pour la durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 pour se terminer au 30 juin 2020.

Seuls les frais de fonctionnement seront à la charge de l'Association qui se fera installer des compteurs à son nom.

**2018/084** - DE CONCLURE avec l'Association « Mission Locale des Jeunes Toulonnais » dont le siège est sis à TOULON (Var), 19, rue Saint Cyprien, une convention d'occupation à titre précaire et révocable portant sur des locaux communaux situés quartier des Lices, 176, avenue de la Victoire, Bât. F, afin d'y accueillir des stagiaires de la « Garantie Jeunes ».

Cette convention est consentie à titre gratuit pour la durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder 12 ans.

Le Preneur s'engage à réaliser des travaux d'aménagement dans les locaux afin de pouvoir y accueillir les stagiaires de la « Garantie Jeunes ».

Le Preneur s'acquittera d'un forfait aux frais de fonctionnement établi à 150 € par mois, ainsi que de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Ces frais seront imputés en recettes chapitre 70, article 71, compte 70878.

**2018/085** - DE CONCLURE avec l'Amicale Franco Polonaise du Var, association de la loi de 1901, dont le siège est à Toulon (Var), 8, Boulevard Commandant Nicolas, une convention d'occupation à titre précaire et révocable portant mise à disposition d'un local sis à Toulon (Var), 176, avenue de la Victoire, Bât. B – Les Lices – 83000 TOULON.

Cette convention est consentie à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 pour une période de un an renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder 12 ans.

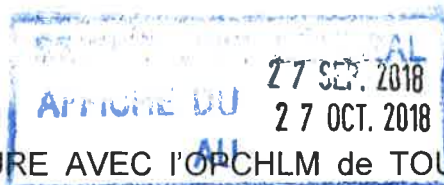
Compte tenu du but poursuivi par cette Association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, les charges seules étant supportées par l'Association et évaluées sur la base d'un forfait annuel établi à 120 €.

Ces sommes seront imputées sur le budget de la Ville, chapitre 70 et 71, compte 70878, récupération des charges locatives.

**2018/086 Bis** - DE CONCLURE avec l'Association « ACEVE » dont le siège est à Toulon (Var), « Le Calendal », 456, Avenue François Cuzin, Saint Jean du Var, une convention d'occupation à titre précaire et révocable portant sur une propriété communal sise à TOULON (VAR), 12, boulevard Abbé Duployé, cadastrée AS n° 281.

Compte tenu du but poursuivi par cette Association, cette convention est consentie à titre gratuit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder 12 ans.

Seuls les frais de fonctionnement sont à la charge de l'Association, qui se fera installer les compteurs à son nom.



**2018/090** - DE CONCLURE AVEC l'OPCHLM de TOULON HABITAT MEDITERRANEE, dont le siège social est sis à TOULON (Var), Le Saint Matthieu, Avenue Franklin Roosevelt, une convention de location portant sur des locaux situés groupe HLM Rodeilhac, 31, rue Octave Tessier à TOULON (lot n° 347 d'une superficie de 85 m<sup>2</sup> et lot n° 348 d'une superficie de 85 m<sup>2</sup>), les deux locaux étant reliés entre eux, pour les besoins des services municipaux de la Ville afin d'y installer une « Maison pour Tous ».

Cette convention est consentie pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2019, renouvelable par tacite reconduction et moyennant un loyer mensuel de 23,55 € pour le lot n° 347 et 223,55 € pour le lot n° 348, charges et taxes en sus.

**2018/092** - DE CONCLURE avec l'Association « L'Excuse Hyéroise T.P.M. » dont le siège est à Toulon (83200), Le Parc Forgentier A – 242 F, Traverse Richard, une convention d'occupation à titre précaire et révocable portant sur des locaux situés « Maison de Quartier des Lices », 256, avenue de la Victoire à TOULON, afin d'y organiser des rencontre inter club de jeu de Tarots.

Cette convention est consentie à titre gratuit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Seuls les frais de fonctionnement, établis sur la base d'un forfait fixé à 200 € annuel, seront à régler par l'Association, ainsi que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

**2018/093** - De conclure avec la SARL BARBER CLUB, domiciliée à TOULON (Var), RCS 491 906 004, représentée par son Président, Monsieur Emmanuel BUQUEN, domicilié à TOULON (Var), 10, rue Anatole France, une convention d'occupation précaire et révocable sur le garage communal n° 98, situé à TOULON (VAR), 9001 Rue pierre SEMARD, « Parking de l'Equerre ».

Cette mise à disposition est consentie à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 54,89 € HT, soit 65,88 € TTC, révisable annuellement tous les 1<sup>er</sup> janvier.

Cette convention se renouvellera ensuite par tacite reconduction, sans pouvoir excéder douze ans.

Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 75, fonction 71, compte 752.

**2018/097** - DE CONCLURE avec l'Association « Théâtre Liberté », dont le siège social est sis à TOULON (Var), Place de la Liberté, « Le Grand Hôtel », une convention d'occupation précaire et révocable portant sur des locaux communaux situés à TOULON (Var), 12, rue des Savonnières.

L'activité pratiquée dans lesdits locaux sera à usage d'ateliers de pratique artistique pour enfants.

Compte tenu du but poursuivi par cette Association, cette convention est consentie à titre gratuit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 30 juin 2019, et ne sera pas renouvelable.

L'Association « Théâtre Liberté » prendra à sa charge tous les frais de fonctionnement liés à son occupation (eau, électricité, chauffage, charges locatives...).

**2018/098** - De conclure avec l'EIRL « L'Artisan Coiffeur », domiciliée à TOULON (Var), 2, rue Notre Dame, RCS 830 072 211, représentée par sa Gérante, Madame Audrey LE BACHELET épouse BENDAOU, une convention d'occupation précaire et révocable sur le garage communal n° 26, situé à TOULON (VAR), 9001 Rue pierre SEMARD, « Parking de l'Equerre ».

Cette mise à disposition est consentie à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 54,89 € HT, soit 65,88 € TTC, révisable annuellement tous les 1<sup>er</sup> janvier.



Cette convention se renouvellera ensuite par tacite reconduction, sans pouvoir excéder douze ans.

Ces sommes seront imputées en recettes sur le budget de la Ville, chapitre 75, fonction 71, compte 752.

**2018/101** - DE CONCLURE avec la Métropole « Toulon Provence Méditerranée » (M.T.P.M.), sise en l'Hôtel de la Métropole, 107, Boulevard Henri Fabre, CS 30536, TOULON CEDEX 9, et la Commune de SAINT MANDRIER SUR MER, sise en l'Hôtel de Ville, place des Résistants, 83430 SAINT MANDRIER SUR MER, une convention d'occupation du site du point haut, pylône du réservoir du Lazaret Haut, propriété de M.T.P.M., sis sur la Commune de SAINT MANDRIER SUR MER, pour l'implantation d'équipements nécessaires pour l'extension du système de vidéoprotection de la Commune de TOULON.

La convention est conclue à titre gratuit, à compter du jour de sa signature, et ce, pour une durée de 12 ans.

### **REQUETES :**

**2018/089** - Requête de la Société IMPACT SIGNALETIQUE C/ Commune de Toulon, dossier n° 1801189-3, enregistrée au greffe du Tribunal administratif de Toulon le 11 avril 2018.

### **COMMANDE PUBLIQUE :**

**2018/08** – Information concernant la conclusion des marchés publics.

### **CIMETIERES :**

**2018/01** – Attributions de concessions funéraires.

**2018/02** – Attributions de concessions funéraires.

### **FINANCES :**

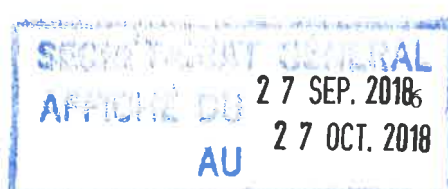
**2018/3/F** – Autorisation à Monsieur le Maire de Toulon, Ancien Ministre de signer la convention de crédit de trésorerie d'un montant de 6 millions d'Euros après d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels.

### **ENVIRONNEMENT URBAIN :**

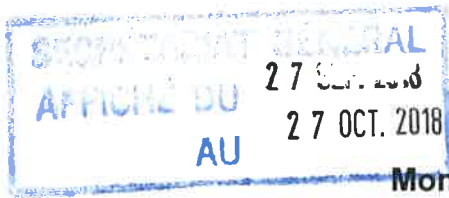
**2018/01** – Décide de conclure avec la Société Française du Radiotéléphone (SFR), une convention d'occupation portant renouvellement de la mise à disposition de locaux sis Avenue de la République, Hôtel de Ville à Toulon (83000) en vue de permettre l'exploitation d'équipements de radiotéléphone mobile.

### **ATELIERS:**

**2018/001 / F.P** – Paiement de la somme de 384.09 € à la SCP d'Huissiers LAURE et ALDEGUER, pour les frais de constat de travaux d'enfouissement des réseaux ENEDIS sur la rue Castillon, Quartier du Mourillon à Toulon-Facture n°F2787 du 12/04/2018.







**RAPPORTEUR**



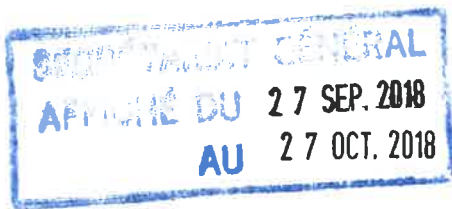
Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire

**FINANCES**

<p>1<sup>er</sup> page de garde <b>01.1.01</b> <b>DFJdir007</b> <b>2018/189/S</b></p>	<p>Transmission pour information du compte administratif et du compte de gestion 2017 de la Régie "Toulon Palais des Congrès Neptune"</p> <p><b>Le Conseil Municipal prend acte de la transmission pour information du compte administratif et du compte de gestion 2017 de la Régie« Toulon Palais des Congrès Neptune »</b></p>
<p>2<sup>eme</sup> page de garde <b>01.1.02</b> <b>DFJdir003</b> <b>2018/190/S</b></p>	<p>Approbation de l'évaluation des charges transférées à la Métropole Toulon Provence Méditerranée dans le cadre du rapport de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT)</p> <p><b>UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>POUR</b> de la MAJORITE MUNICIPALE <b>ABSTENTION</b> de Mme LE GAC, M. WAQUET, M. DESGORCES, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE et M. TOULZAC <b>ABSTENTION</b> de M. REBEC, Mme DRIQUEZ et Mme LEBEDEL-EYRIES</p>
<p><b>01.1.03</b> <b>DFJdir004</b> <b>2018/191/S</b></p>	<p>Approbation du bilan de clôture présenté par la Société d'Economie Mixte Var Aménagement Développement (VAD) concernant la concession d'aménagement relative à l'opération de renouvellement urbain du centre ancien pour la période 2007-2017</p> <p><b>UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>POUR</b> de la MAJORITE MUNICIPALE <b>ABSTENTION</b> de Mme LE GAC, M. WAQUET, M. DESGORCES, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE et M. TOULZAC <b>ABSTENTION</b> de M. REBEC, Mme DRIQUEZ et Mme LEBEDEL-EYRIES</p>
<p><b>01.1.04</b> <b>DFJdir005</b> <b>2018/192/S</b></p>	<p>Approbation de l'augmentation du capital de la Société Publique Locale Méditerranée (SPLM) et de la modification des articles 6 et 7 des statuts relatifs au capital social. Autorisation de participation au vote de l'assemblée générale sur ces dits statuts</p> <p><b>UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>POUR</b> de la MAJORITE MUNICIPALE <b>ABSTENTION</b> de Mme LE GAC, M. WAQUET, M. DESGORCES, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE et M. TOULZAC <b>ABSTENTION</b> de M. REBEC, Mme DRIQUEZ et Mme LEBEDEL-EYRIES</p>



<b>01.1.05</b> <b>DFJdir006</b> <b>2018/193/S</b>	Approbation des dispositions générales de liquidation de l'« EPIC Office Municipal du Tourisme ». Approbation du reversement du boni de liquidation et du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) 2016 revenant à la « Régie Toulon Palais des Congrès Neptune »  <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<b>01.1.06</b> <b>DFJbudg010</b> <b>2018/194/S</b>	Autorisation aux régies de recette d'ajouter aux différents modes d'encaissement précisés dans l'acte de création de la régie, le paiement de l'usager par carte bancaire à distance  <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<b>01.1.07</b> <b>DFJprbu14</b> <b>2018/195/S</b>	Demande de participation financière auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, au titre du Plan Musée, pour le projet de réhabilitation du Musée d'Art de Toulon  <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<b>01.1.08</b> <b>DFJprbu13</b> <b>2018/196/S</b>	Demande de participation financière auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, au titre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial, pour le projet de réhabilitation du Musée d'Art de Toulon  <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<b>01.1.09</b> <b>DFJprbu15</b> <b>2018/197/S</b>	Demande de participation financière auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, au titre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial, pour l'opération de mise en sécurité du Mont Faron  <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<b>01.1.10</b> <b>DFJprbu16</b> <b>2018/198/S</b>	Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'installation de visiophones dans les structures petite enfance de la Ville de Toulon  <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<b>01.1.11</b> <b>DGScons003</b> <b>2018/199/S</b>	Autorisation de signer l'avenant N°2 à la convention entre la Ville de Toulon et la Préfecture du Var relative à la télétransmission des actes budgétaires  <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>



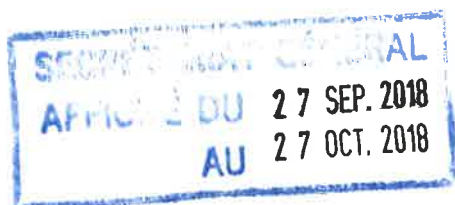
**RAPPORTEUR**



**Madame Dominique ANDREOTTI, 3ème Adjoint au Maire**

**SOLIDARITES**

<b>03.1.01 DSPDCdir001 2018/200/S</b>	Présentation du Rapport annuel 2017 de la "Commission Communale pour l'Accessibilité" (C.C.A.)  <b>Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2017 de la Commission Communale pour l'Accessibilité</b>
---	--



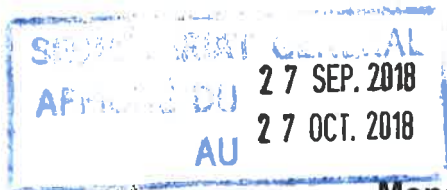
**RAPPORTEUR**



Monsieur Yann TAINGUY, 4ème Adjoint au Maire

**CULTURE - ANIMATION CULTURELLE**

<b>04.1.01</b> <b>DSPDCacul007</b> <b>2018/201/S</b>	Autorisation de signer une convention tripartite relative à l'utilisation des orgues de l'église St Louis entre la Ville de Toulon, la Paroisse Cathédrale et le Conservatoire de la Métropole TPM  <b>UNANIMITE</b>
<b>04.1.02</b> <b>DSPDCacul008</b> <b>2018/202/S</b>	Attribution de subventions à diverses associations culturelles (Associations La Villa Cool et le Club Thérapeutique du Figuier)  <b>UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>POUR</b> de la MAJORITE MUNICIPALE <b>ABSTENTION</b> de M. DESGORCES, Mme LAVALETTE, Mme LE GAC, M. NAVARRANNE, M. WAQUET et M. TOULZAC <b>POUR</b> de M. REBEC, Mme DRIQUEZ et Mme LEBEDEL-EYRIES
<b>04.1.03</b> <b>DSPDCacul009</b> <b>2018/203/S</b>	Autorisation de modifier la dénomination de la rue Lieutenant Thierry, quartier de la Barentine, en Impasse Lieutenant Thierry  <b>UNANIMITE</b>



**RAPPORTEUR**



**Monsieur Michel BONNUS, 6ème Adjoint au Maire**

**SPORTS**

<b>06.1.01 DFSEVespo15 2018/204/S</b>	Attribution de subventions à diverses associations sportives au titre du budget 2018.  <b>UNANIMITE</b>
<b>06.1.02 DFSEVespo16 2018/205/S</b>	Autorisation de signer les conventions tripartites entre la Ville de Toulon, le Département du Var et les Collèges en vue du recouvrement de la participation financière du Département pour l'utilisation d'un ou plusieurs équipements sportifs municipaux par un ou plusieurs Collèges publics ou privés sous contrat de la Ville de Toulon  <b>UNANIMITE</b>

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
AFFICHÉ DU  
AU  
27 SEP. 2018  
27 OCT. 2018

RAPPORTEUR



Monsieur Michel LANDOLFINI, 8ème Adjoint au Maire

## SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE

<p>08.1.01 DGSpmo001 2018/206/S</p>	<p>Autorisation de signer une convention entre la Ville de Toulon et la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Var dans le but d'entraînements communs entre les conducteurs de chien de la Police Municipale de Toulon et ceux de la Police Nationale</p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
---	---

Madame Florence FEUNTEUN, 9ème Adjoint au Maire

## PERSONNEL

<p>09.2.01 DRHcjr001 2018/207/S</p>	<p>Mise en place de la mission de référent déontologue - Avenant n°1 à la convention passée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var (CDG 83) du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018</p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<p>09.2.02 DRHpaie003 2018/208/S</p>	<p>Mise en place du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour tous les cadres d'emplois éligibles.</p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES POUR de la MAJORITE MUNICIPALE ABSTENTION de M. DESGORCES, Mme LAVALETTE, Mme LE GAC, M. NAVARRANNE, M. WAQUET et M. TOULZAC POUR de M. REBEC, Mme DRIQUEZ et Mme LEBEDEL-EYRIES</b></p>
<p>09.2.03 DRHmoge002 2018/209/S</p>	<p>Confection de registres officiels : signature de la convention de partenariat relative à la confection des registres communaux entre les communes de Toulon et d'Hyères</p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>



Madame Hélène AUDIBERT, 12ème Adjoint au Maire

## HABITAT

<p>12.5.01 DADhabl007 2018/210/S</p>	<p>Attribution d'une subvention au bailleur social TOULON HABITAT MEDITERRANEE pour l'opération « L'Olivier » sise 94, Boulevard Desaix à TOULON</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOpte A LA MAJORITE ABSOLUE POUR de la MAJORITE MUNICIPALE CONTRE de Mme LE GAC, M. WAQUET, M. DESGORCES, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE et M. TOULZAC POUR de M. REBEC, Mme DRIQUEZ et Mme LEBEDEL-EYRIES</b></p>
<p>12.5.02 DADhabl008 2018/211/S</p>	<p>Prorogation du délai de demande de paiement d'une subvention au profit d'un copropriétaire de l'immeuble 36, rue Paul Lendrin situé dans le périmètre de restauration immobilière (P.R.I) pour la réalisation de travaux de rénovation</p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>

## CIMETIERES

<p>12.6.01 DGAcim001 2018/212/S</p>	<p>Autorisation de signer la convention de partenariat entre la Ville de Toulon et le Centre Communal d'Action Sociale pour la réalisation d'enquêtes sociales relatives à l'inhumation de personnes dépourvues de ressources suffisantes.</p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
---	--





**RAPPORTEUR**



**Monsieur Laurent JEROME, 13ème Adjoint au Maire**

**COMMERCE**

<b>13.2.01 DFJdevcom007 2018/213/S</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association des Vitrites de Toulon  <b>UNANIMITE</b>
<b>13.2.02 DFJdevcom006 2018/214/S</b>	Autorisation de signer l'avenant à la convention FISAC Mourillon  <b>UNANIMITE</b>



**RAPPORTEUR**

**Madame Martine BERARD, 14ème Adjoint au Maire**

**BATIMENTS – TRAVAUX**

<b>14.2.01 DSTbâti 007 2018/215/S</b>	Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme  <b>UNANIMITE</b>
---	--

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**  
**AFFICHÉ DU 27 SEP. 2018**  
**AU 27 OCT. 2018**

**RAPPORTEUR**



**Madame Christine PAGANI - BEZY, 20ème Adjoint au Maire**

## **DEVELOPPEMENT DURABLE**

<b>20.1.01</b> <b>DADvilledur002</b> <b>2018/216/S</b>	Attribution de subventions à plusieurs associations réalisant des actions en faveur du développement durable  <b>UNANIMITE</b>
--	--

## **CONDITION ANIMALE**

<b>20.2.01</b> <b>DSPDCproan004</b> <b>2018/217/S</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement à diverses associations de protection animale  <b>UNANIMITE</b>
---	--

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
AFFICHÉ DU 27 SEP. 2018  
AU 27 OCT. 2018



**RAPPORTEUR**

**Monsieur Mohamed MAHALI, 21ème Adjoint au Maire**

**URBANISME**

<b>21.1.01 DADenvur008 2018/218/S</b>	Attribution de subventions dans le cadre de la campagne de ravalements de façades obligatoire 2016-2018  <b>UNANIMITE</b>
---	---